

# L'ÉVÉNEMENT

## SYNDICAL

N°7

25<sup>e</sup> année · mercredi 16 février 2022

l'hebdomadaire du syndicat UNIA

Place de la Riponne 4 · 1005 Lausanne · tél. 021 321 14 60 · redaction@evenement.ch · www.evenement.ch

JAA CH-1005 Lausanne P.P. / Journal Poste CH SA



## RETRAITES ET DURABILITÉ AU CŒUR DE LA LUTTE

Samedi dernier, à l'appel de la Grève pour l'Avenir, quelque 150 personnes se sont mobilisées à Neuchâtel pour dénoncer la réforme AVS 21. Elles ont exigé des retraites dignes, durables et solidaires et la préservation de l'environnement. **PAGE 3**

### POINT DE MIRE

## L'humain au centre!

Sonya Mermoud

**A** lors que la situation se détend sur le front du Covid, nombre de défis cruciaux attendent l'humanité. La pandémie a exacerbé les inégalités et creusé plus profondément encore le gouffre séparant les nantis des pauvres. Avec des milliardaires qui ont doublé leur fortune au cours de ces deux dernières années et des nécessiteux affrontant une misère encore plus noire. La crise sanitaire a frappé et frappe encore nettement plus violemment les populations défavorisées. D'abord, dans le domaine de la santé, avec un accès aux vaccins et aux soins pour le moins limité, en particulier en Afrique - conséquence notamment de l'égoïsme des nations les mieux loties et de la cupidité des pharmas. Ensuite, dans celui de l'emploi, privant de tout revenu, au gré de la propagation des infec-

tions et des restrictions et des confinements imposés, d'innombrables travailleuses et travailleurs ne bénéficiant d'aucun filet social. Pour faire court, l'Organisation internationale du travail (OIT) estime que le Covid-19 a engendré la crise la plus grave enregistrée par le monde du travail depuis la Grande Dépression des années 1930. Dans ce contexte, elle organise la semaine prochaine un Forum virtuel mondial «pour une reprise centrée sur l'humain», réunissant des chefs d'Etat, des responsables d'organisations internationales et de banques multilatérales de développement, des dirigeants d'entreprises et des travailleurs du monde entier. Son intitulé ambitieux mettra à l'épreuve la capacité des grands de ce monde et d'une économie toute-puissante à changer de paradigme. A favoriser un partage des richesses et la concrétisation d'une protection sociale faisant défaut à 4 milliards de personnes. A investir dans la création de postes de travail décents - 400 millions d'emplois visés - au détriment d'une course effrénée aux profits ne servant les intérêts que de quelques poignées d'individus. A défendre une véritable transition écologique au risque, évalue l'Organisation des Nations Unies (ONU), de mettre en péril 1,2 milliard d'emplois, soit 40% de la population active mondiale... Bref, à jouer la carte de l'inclusion, de la durabilité, de la solidarité et de la coopération multilatérale et tripartite. Vaste programme promu par l'OIT et l'ONU. Reste à savoir s'il accouchera d'une énième souris.

Si, de son côté et en comparaison internationale, la Suisse laisse bien moins de plumes dans

cette pandémie, elle n'a pas été épargnée pour autant. Et en matière de mortalité et au regard des dégâts économiques et sociaux qui s'avèrent aussi considérables. Comme sur l'ensemble de la planète, les personnes à faibles et moyens revenus paient le plus lourd tribut à la crise. Selon une étude scientifique récemment rapportée par le *SonntagsBlick*, l'augmentation des décès en 2020, par rapport à 2019, a en outre été plus importante dans la population étrangère qu'helvétique, jusqu'à 6 à 10 fois plus fréquents selon l'âge. Dans ce cas encore, la situation financière et sociale en serait l'origine: cols bleus dans l'impossibilité de faire du télétravail, logements exigus, dépendances aux transports publics... Quoi qu'il en soit, la relance doit désormais bénéficier à l'ensemble de la société. Favoriser la classe laborieuse dont les salaires continuent de stagner alors que les exigences et les délais la soumettent chaque jour à davantage de pression. Alors que les attaques contre le droit du travail et les temps de repos se multiplient sans oublier la baisse des rentes et la scandaleuse hausse de l'âge de la retraite des femmes. Une offensive qui a déjà fait l'objet, sa medi dernier, de la mobilisation d'une large alliance. Une première bataille parmi les luttes indispensables à mener pour que l'humain arrache enfin la place qui devrait naturellement lui être dévolue, mettant sa dignité au centre et dans le respect et la préservation de la nature. ■

### PROFIL



Jean-Paul Gobet,  
affaire d'équilibre.

**PAGE 2**

### USS

Utiliser les réserves de la BNS pour renforcer l'AVS.

**PAGE 3**

### ENVIRONNEMENT

Climat et pandémie, même combat.

**PAGE 7**

### CARROSIERS

Une CCT pour toute la Suisse.

**PAGE 9**

# L'ÂME DES PIERRES RÉVÉLÉE

Les pierres inspirent à Jean-Paul Gobet d'éphémères et poétiques sculptures. La quête d'équilibre au cœur de son art

Sonya Mermoud

**F**ascinante démarche que celle d'entreprise par Jean-Paul Gobet. Depuis plus d'une dizaine d'années, l'homme juxtapose, dans un esthétique et savant équilibre, des pierres donnant naissance à d'extraordinaires sculptures. Poétiques et éphémères, ces œuvres qui défient les lois de la gravité se dressent dans leur écrin de nature le temps de quelques photographies garantes de leur pérennité. Le temps aussi, dira Jean-Paul Gobet, de révéler les entités des lieux. Et de savourer ce moment de zénitude ressenti la création terminée, de goûter à cette apothéose couronnant son étonnant et fragile tour de force. «La construction génère beaucoup de tensions. La pièce dressée, le relâchement est total», précise l'artiste de 70 ans, qui semble en avoir dix de moins, épargné par les griffes des ans. Tout commence par la recherche d'un endroit «spécial» en raison de ses caractéristiques géographiques – entre rivières, gorges, falaises... – et de son énergie. Le cadre trouvé, Jean-Paul Gobet s'y installe et s'imprègne de son ambiance. Au terme de cet arrêt «méditatif», il rassemble les roches «qui se marient» et serviront ses desseins. «Je trouve d'abord la tête qu'elle m'évoque, un animal, un ange, un démon, un humain...» explique ce sculpteur d'un autre genre. La base de la composition stabilisée, débute l'assemblage vertical fondé sur un subtil jeu de balances et de points d'appui dans lequel le retraité est passé maître.



ROC STATERA BY JPEG

#### ÉQUILIBRE INTÉRIEUR

«Je parle beaucoup aux pierres. Je suis moi-même surpris par le résultat. C'est merveilleux et difficile à expliquer. Magique. J'ai toujours été fasciné par le monde minéral, si beau et chargé de mémoires», note encore le Vaudois qui, doté d'une grande patience, doit néanmoins parfois renoncer, l'œuvre projetée se dérobant à sa matérialisation. Pour mener à bien ses projets, le passionné aux mollets d'acier se promène beaucoup – en terre vaudoise, mais aussi dans les cantons du Valais, de Fribourg, voire ailleurs, comme en Corse – et prend son temps. Pas question d'aligner les sculptures. Le solitaire préfère au nombre privilégier des créations «subtiles et puissantes», aussi conditionnées, note-t-il, par le vécu. «Elles sont l'émanation de ce qu'on a en nous, un conglomerat de positif comme de négatif qui influence l'expression artistique.» Dans ce sens, la quête d'équilibre caractérisant ses compositions reflète aussi celle intérieure. «Cet art m'amène à me fondre dans la nature qui me nourrit et me libère de mes angoisses. Des peurs liées à l'état du monde. Je pense trop», confie Jean-Paul Gobet qui, enfant déjà, s'évade dans ce bénéfique terrain de jeux. Pour le gosse rêveur d'alors, des présences habitent les cailloux. Il y voit des visages...

#### APPEL DU PIED ÉCOLOGIQUE

Des décennies plus tard, l'ancien graphiste – qui n'a rien perdu de sa capacité d'émerveillement – s'amuse au cours de ses balades à ériger de simples cairns. Un déclencheur se produit. Il se découvre un don. «C'est comme si quelque chose m'avait saisi. Si j'avais été appelé à révéler les entités des lieux pour leur permettre de s'exprimer», affirme le passionné, qui se dit aussi un peu médium et pratique la radiesthésie. Aux sculptures immortalisées par sa caméra – des images régulièrement présentées dans des expositions ou objets de livres – se joignent de courts textes. «Ils sont importants. J'imagine des récits, liés à l'histoire des lieux, offrant des pistes d'interprétation.» Un propos illustré, à titre d'exemple, par sa sculpture *Noble Madeleine*. «Des ruines de son château de Montsalvens aux profondes gorges de Jougne, erre son esprit blessé», écrit à son sujet Jean-Paul Gobet, faisant allusion à la vie jadis d'une châtelaine qui voyait son époux partir chaque matin rejoindre sa maîtresse, serait morte de chagrin... Au-delà de ses émouvants

fantômes de pierre, Jean-Paul Gobet souhaite, à travers son travail, sensibiliser les personnes à l'environnement. «Un point fondamental dans ma démarche. Si l'on comprend que la vie se trouve partout, même dans les cailloux, j'espère qu'on ne agressera moins la nature. Qu'on se montrera plus respectueux.»

#### UN ENVERS DU MIROIR

D'un caractère plutôt pessimiste, ce qui ne l'empêche pas d'être heureux – «Le bonheur est un travail et débute par la possibilité de tenir le matin sur ses deux jambes» –, l'artiste place en tête de ses valeurs l'amitié. Dans cet esprit, cet hypersensible, très sociable, souligne avoir

beaucoup souffert des divisions générées par la gestion du Covid. Et cela alors qu'un de ses atouts majeurs se traduit par sa capacité de conciliation... Et une ouverture aux autres éprouvée. Jeune, l'ancien soixante-huitard grattant avec bonheur la guitare parcourt le monde durant une dizaine d'années, séduit par la richesse des cultures, des paysages, des rencontres. Vivant de petits boulot. De retour dans nos frontières, le bourlingueur, au bénéfice d'un CFC de dessinateur technique, s'oriente vers le graphisme qu'il apprend en autodidacte. Un métier qu'il exercera en indépendant jusqu'à la retraite. Résidant à Essertines-sur-Rolle avec son épouse et

un chat – son animal favori – Jean-Paul Gobet aime à penser que l'homme n'est pas arrivé sur Terre par hasard. «Mon pire cauchemar serait que tout cela ne soit qu'une vaste plaisanterie. Mais au regard de la complexité du monde, je ne le crois pas. Il y a certainement quelque chose de plus grand, un envers du miroir.» Et de conclure, retournant sur son terrain de prédilection: «Le monde minéral, les entités de la nature, attendent de nous un comportement nouveau, décisif pour notre avenir commun.» Avis aux humains au cœur de pierre... ■

Découvrir les œuvres de Jean-Paul Gobet sur: [rocstatera.com](http://rocstatera.com)



Passionné de land art, Jean-Paul Gobet, dit JPeg, ressent le besoin de se fondre dans la nature qui le nourrit et le libère de ses angoisses.

## DES ENTREPRISES TESTENT LA RÉDUCTION DES JOURS DE TRAVAIL

AFIN D'ACCROÎTRE L'ATTRACTIVITÉ DE MON ENTREPRISE...

... J'AI DÉCIDÉ QU'À PARTIR DE LA SEMAINE PROCHAINE...

... VOUS EFFECTUEREZ VOS 42 HEURES DE TRAVAIL EN 1 JOUR!



LES TRAITS TIRÉS

Vincent

# DANS LA RUE POUR DÉFENDRE LES RETRAITES

Samedi dernier, quelque 150 personnes se sont mobilisées à Neuchâtel, à l'appel de la Grève pour l'Avenir, pour dénoncer la réforme AVS 21. Elles exigent des retraites dignes, durables et solidaires

Textes Manon Todesco

**L**a journée de mobilisation romande de la Grève pour l'Avenir du 12 février a rassemblé environ 150 personnes à Neuchâtel. «Il y avait une très bonne ambiance», rapporte Solemn Ochsner, secrétaire syndicale à Unia Neuchâtel et membre de la Grève pour l'avenir Neuchâtel. «C'était très enrichissant car nous avons rencontré des militants venant d'autres régions, notamment de Vaud et Genève.» Rappelons les points forts de cette journée. Durant la matinée, plus de 300 signatures ont été récoltées pour le référendum contre AVS 21 entre Lausanne, Genève, Vevey et Neuchâtel. Ensuite, une action symbolique a eu lieu devant les Retraites populaires à Lausanne pour dénoncer les millions d'investissements des caisses de pensions dans des projets écocidaires. Les militants ont ensuite convergé à Neuchâtel d'où partait un cortège festif et déterminé, ponctué de prises de

parole. La journée s'est terminée au Théâtre de la Poudrière, qui a fait salle comble, avec deux tables rondes pour poursuivre le débat. Un beau moment d'échanges également.

#### REVENDEICATIONS

L'objectif de cette mobilisation était clair: rejeter la réforme AVS 21, jugée honteuse et désastreuse pour tous les travailleurs, et notamment les femmes, mais aussi pour l'environnement. «Cette réforme n'est pas ce dont nous avons besoin. Elle va à contre-courant de toutes les revendications que marquent les mouvements qui militent pour l'égalité, la justice sociale et climatique mobilisant dans la rue des centaines de milliers de personnes», souligne Solemn Ochsner, qui rappelle par ailleurs que le peuple a déjà refusé à deux reprises, en 2004 et 2017, des révisions similaires. «En relevant l'âge de la retraite des femmes et avec l'ambition de l'augmenter dans un second temps pour tous, AVS 21 joue le jeu du patronat.



Les manifestants s'opposent à un affaiblissement de l'AVS au profit du 2<sup>e</sup> pilier participant largement à la destruction de l'environnement en raison des investissements financiers qu'il génère.

Et lui assure un réservoir de travailleurs non-employés, lui permettant ainsi de mettre la pression sur les salaires et la cadence des personnes actives.»

Quelle alternative dans ce contexte? La Grève pour l'Avenir se positionne sans ambiguïté: à l'heure de l'urgence climatique, il ne faut pas affaiblir l'AVS, le pilier le plus équitable, au profit d'un 2<sup>e</sup> pilier qui participe largement à la destruction de notre environnement commun, de par ses investissements financiers.

Les activistes revendentiquent donc un refus massif d'AVS 21 et plaident pour un système de retraite digne, juste et durable. «Nous ne voulons plus de la capitalisation de nos retraites. Nous ne voulons plus de l'exploitation des femmes et de la planète.» Ils appellent à une réduction massive du temps de travail sans perte salariale afin de mieux partager l'activi-

té rémunérée tout comme la non rémunérée et de tendre vers le plein-emploi. La lutte ne s'arrête pas là: le prochain

rendez-vous a été fixé 9 avril à l'occasion d'une journée de mobilisation nationale. ■

#### TÉMOIGNAGES UNE RÉFORME «ABSURDE ET VIOLENTE»

En amont de cette journée de mobilisation, le comité unitaire neuchâtelois contre AVS 21 a tenu le 10 février une conférence de presse durant laquelle plusieurs femmes se sont exprimées contre cette réforme «absurde et violente». En voici un condensé. «J'ai fait une formation d'auxiliaire de vie mais personne ne veut m'engager car je n'ai pas d'expérience», regrette Nana, maman séparée de 48 ans. «Du coup j'ai recommandé à chercher un emploi dans la vente mais on me dit que plus de 35 ans c'est déjà âgé! Alors quand je vois qu'on veut encore augmenter l'âge de la retraite, je préfère en rire qu'en pleurer.»

De son côté, Alexandra, 45 ans, est en colère. «On nous parle d'égalité pour nous faire travailler jusqu'à 65 ans, alors commençons par l'égalité salariale entre hommes et femmes. Cette réforme me donne un sentiment insupportable d'injustice.» Ana, à l'aide sociale, note pour sa part. «J'ai perdu mon emploi à 52 ans, j'en ai 62 aujourd'hui et cela fait 10 ans que je cherche un travail. A mon âge, je dois continuer à timbrer au chômage et on m'envoie encore tous les six mois suivre des formations pour refaire mon CV. Cette réforme représente une année d'humiliation en plus!» ■

#### QUELQUES CHIFFRES RÉVÉLATEURS...

- Pour un même poste, les femmes touchent en moyenne 684 francs de moins par mois qu'un homme.
- Plus de 140 000 femmes ont eu recours en 2019 aux prestations complémentaires de l'AVS.
- Une femme sur six de plus de 65 ans vit dans la pauvreté en Suisse.
- Les femmes touchent environ un tiers de moins de rentes que les hommes.
- 50% des femmes parties à la retraite en 2018 doivent vivre avec moins de 1754 francs de rente AVS par mois.
- Près d'une femme sur trois qui part à la retraite ne touche aucune prestation d'une caisse de pensions. ■

Chiffres présentés lors de la conférence de presse du comité unitaire neuchâtelois contre AVS 21.

# Des retraites décentes sont possibles

Vendredi, les délégués de l'Union syndicale suisse ont décidé de lancer l'initiative «Renforcer l'AVS avec les bénéfices de la Banque nationale». La récolte de signatures démarre au printemps

Textes Manon Todesco

**C**ette fois, c'est officiel. Réunis en assemblée extraordinaire le 11 février, les délégués de l'USS ont voté en faveur du lancement de l'initiative populaire «Renforcer l'AVS avec les bénéfices de la Banque nationale». Son objectif? Inscrire dans la Constitution la redistribu-

tion d'une partie des bénéfices exceptionnels de la Banque nationale suisse pour alimenter l'AVS, et ainsi renforcer le premier pilier de notre prévoyance vieillesse. Une mesure qui pourrait rapporter, selon les estimations, entre 2 et 4 milliards de francs par an à l'AVS et qui vient compléter et financer l'autre initiative de l'USS, celle de la 13<sup>e</sup> rente AVS. Toutes deux vont dans le même

sens, à savoir augmenter les rentes des retraités qui sont clairement à la traîne de la hausse du coût de la vie, entre autres à cause de l'érosion du 2<sup>e</sup> pilier. Une mesure qui se veut par ailleurs une alternative aux attaques actuelles de la droite et des milieux patronaux, qui veulent augmenter l'âge de la retraite des femmes, mais aussi des hommes, et réduire les prestations, notamment du 2<sup>e</sup> pilier. «C'est la plus grande offensive jamais lancée contre l'AVS depuis sa création», a souligné Pierre-Yves Maillard, président de l'USS, lors de cette assemblée.

#### DES MILLIARDS À DISPOSITION

Il y a assez d'argent en Suisse pour des hausses de rentes, assène l'USS. L'idée de piocher dans les bénéfices de la BNS avait déjà été discutée il y a une dizaine d'années, et si l'USS la relance aujourd'hui, c'est parce que la situation a évolué. «Le bilan de la BNS à cette époque se situait autour de 150 milliards de francs, explique Pierre-Yves Maillard. Aujourd'hui, il est de 1000 milliards de francs, sous forme d'actions, d'obligations et d'or. Il y a un fossé entre le potentiel de gains et ce qui est vraiment redistribué. C'est pourquoi il y a un fonds de 100 milliards de francs, de l'argent public accumulé qui n'appartient plus à la BNS et qui n'a pas été distribué aux collec-

tivités publiques. Avec une telle accumulation de bénéfices exceptionnels, une redistribution s'impose. Cet argent appartient à la population. Le verser à l'AVS profiterait à tout le monde.»

Ce ne serait pas une première. En effet, la faîtière syndicale rappelle qu'en 2007, lorsque la BNS a fait de gros bénéfices liés à la vente des réserves en excédentaires, 7 milliards de francs avaient alors été versés à l'AVS.

#### QUE SOUS CONDITIONS

L'USS se veut rassurante. Son texte d'initiative continue de garantir l'indé-

pendance de la BNS en matière de politique monétaire et ne demande aucune révision fondamentale de la réglementation des distributions, notamment aux cantons et à la Confédération, ni ne restreint la BNS dans ses placements. «L'initiative demande uniquement que la répartition des distributions soit adaptée. La distribution des bénéfices à l'AVS n'aura lieu que si les réserves de la BNS sont particulièrement élevées.»

La récolte de signatures sera lancée dès ce printemps, et la population devrait pouvoir voter rapidement sur cet objet. ■



Au regard de l'accumulation des bénéfices de la BNS, les syndicats estiment qu'une redistribution s'impose.

#### LA TRANSITION REPOUSSÉE À PLUS TARD

Manuela Cattani, cosecrétaire régionale du Sit à Genève, a pris la parole lors de l'assemblée des délégués au nom des sections genevoises du Syndicat des services publics (SSP) et du syndicat Syna. Pour ces syndicats, cette initiative est trop réductrice. «Il faut un projet plus ambitieux, plus large.»

Ces derniers ont appelé les délégués de l'USS à refuser l'initiative sur la BNS et à prendre le temps de réfléchir à une initiative plus globale qui permettrait de financer l'AVS mais aussi de soutenir une transition écologique et sociale. «L'urgence climatique et ses conséquences sur les travailleurs sont clairement une urgence syndicale et ne doivent pas être seulement l'affaire des partis.» La syndicaliste fait référence au projet d'initiative du Parti socialiste suisse et des Verts qui prévoit la création d'un fonds pour le climat, qui correspondrait à 0,5% à 1% du PIB.

Les Genevois n'auront pas obtenu gain de cause. Les délégués, bien que conscients de la problématique, ont préféré rester concentrés sur leur objectif, à savoir: défendre mordicus l'AVS et son financement futur. Le Sit a demandé que la question soit mise à l'ordre du jour de la prochaine assemblée, car «nous n'avons plus le temps d'attendre»... ■

**Besoin de faire le point et de définir vos objectifs ?**

CE BILAN M'A VRAIMENT AIDÉ ! VOUS AUSSI PROFITEZ-EN !

**Le bilan de compétences peut vous aider !**

L'approche tient compte des expériences que vous avez acquises dans tous les domaines (travail, formation, famille, engagement bénévole). Chacun d'entre nous a besoin, à un moment donné, de faire le point sur son propre parcours et ses souhaits pour l'avenir. Le bilan de compétences est une démarche qui va vous permettre de savoir où vous en êtes professionnellement et personnellement. Il est un révélateur des potentiels. Il s'applique à toutes et à tous, quel que soit l'âge, le statut ou le niveau d'études.

**Une séance d'information est proposée avant le cours (participation indispensable).**

**Lundi, 28 février 2022 à 18h30**

Secrétariat Unia, Rue des Moulins 19, 2800 Delémont

Informations et inscription: transjurane@unia.ch, T 0848 421 600  
Michele De Bonis, T 079 297 38 80

**UNIA**

*Liberté !*

Lire et écrire. Cours pour adultes dans toute la Suisse romande. Sans jugement. Pour mieux participer à la vie. Pour être libre.

0840 47 47 47 Tarif local

Association Lire et Ecrire

**MOVENDO**  
L'institut de formation des syndicats

**Les cours 2022 vous attendent... Scanne-moi!**

Quelques places sont encore disponibles dans nos cours à venir:

**Cours pour tou-te-s**

**La prise de décision agile**  
Je 24 – Ve 25.2 Morges, Hôtel La Longeraie

**L'analyse transactionnelle, niveau 1**  
Lu 28.2 – Ma 1.3 Chexbres, Hôtel Préalpina

**Gestion de conflits**  
Lu 21 – Ma 22.3 Chexbres, Hôtel Préalpina

**Ecrire sans faute**  
Lu 4 – Ma 5.4 Morges, Hôtel La Longeraie

**Recruter des membres et renforcer le mouvement**  
Je 7 – Ve 8.4 Chexbres, Hôtel Préalpina

**Le stress et le burn-out**  
Je 21 – Ve 22.4 Chexbres, Hôtel Préalpina

**Comprendre le fonctionnement de l'AVS**  
Je 12 – Ve 13.5 Ste-Croix, Hôtel de France

**Cours pour membres de représentations du personnel**

**Cours de base pour membres de commissions du personnel**  
Lu 25 – Ma 26 – Me 27.4 Ste-Croix, Hôtel de France

**Organiser, gérer et animer ses séances en ligne**  
Lu 9 – Ma 10.5 Online

**Préparer et animer une réunion**  
Me 18.05 Lausanne, Hôtel Mirabeau

**Nouveau! Webinaires live gratuits et ouverts à tou-te-s**

**La traite des êtres humains et l'exploitation du travail**  
Sa 7.5 – 9h-13h Online

Nous nous réjouissons de vos inscriptions! N'hésitez pas à nous contacter pour tout complément d'information. Pour les membres des syndicats, les frais d'au moins un cours par an sont pris en charge par le syndicat d'affiliation.

**Informations et inscriptions:**  
www.movendo.ch, info@movendo.ch, téléphone 021 310 48 70.

**L'ÉVÉNEMENT SYNDICAL**  
Place de la Riponne 4  
1005 Lausanne  
Tél. 021 321 14 60  
Fax 021 321 14 64  
redaction@evenement.ch  
www.evenement.ch

**ÉDITEUR** L'Événement syndical  
Syndicat Unia

**PRÉSIDENT** Yves Dafferrard

**RÉDACTRICE EN CHEF** Sylviane Herranz

**RÉDACTRICE EN CHEF ADJOINTE** Sonya Mermoud

**ADMINISTRATEUR** Nicolas Jacot

**JOURNALISTES** Sylviane Herranz, Sonya Mermoud, Aline Andrey, Manon Todesco, Jérôme Béguin

**COLLABORATEURS RÉGULIERS** Evelyne Brun, Vincent Di Silvestro, Christophe Gallaz, Ambroise Héritier, David Prêtre, Jean-Claude Rennwald

**PHOTOGRAPHES** Thierry Porchet, Olivier Vogelsang

**ABONNEMENTS** 39 éditions par an  
Abonnement annuel Fr. 60.–  
Abonnement de soutien Fr. 100.–  
forum@evenement.ch  
Publicité pub@evenement.ch

**CONCEPTION & MISE EN PAGES** Atoll "îlots graphiques"  
Catherine Gavin

**IMPRESSION** Pressor SA, Delémont  
Tirage contrôlé 55 111 exemplaires

WWW-EVENEMENT.CH

Depuis 60 ans et aujourd'hui plus que jamais:  
**Agir pour le changement**

Amnesty sauvegarde et renforce les droits humains partout dans le monde – avec succès. Aujourd'hui, notre mouvement compte plus de 10 millions de personnes. Vous aussi, soyez de la partie !

Faites un don avec TWINT  

 Scanner le code QR avec l'app TWINT  
 Entrer le montant et confirmer le don

**Non au démantèlement de l'AVS**

**www.avs21-non.ch**

**Pas touche à nos rentes !**

# VOYAGE DANS LE TEMPS AVEC UN SYNDICALISTE

Un livre en italien d'entretiens et de témoignages relate les 40 années d'engagement de Renzo Ambrosetti pour la cause des travailleuses et des travailleurs, de la FTMH à Unia

Textes Claudio Carrer

**P**as moins de quatre décennies de passion et d'engagement syndical s'égrennent au fil des pages, dans une interview et dans les témoignages d'amis et de compagnons de lutte, dans des documents historiques et sur les photos des temps forts d'une carrière longue et intense. Tout a débuté en 1978, dans un petit bureau de la Via Canonica à Lugano, où se côtoyaient les fédérations syndicales locales. Les rôles et les charges importants s'enchaineront très vite, au niveau cantonal comme sur les plans national et international. C'est ce que révèle la lecture de *Dalla parte giusta*, le livre consacré à l'ex-coprésident d'Unia Renzo Ambrosetti, qui a pris sa retraite en 2015 sans quitter le syndicalisme. Au reste, comme le souligne le sous-titre du livre, le syndicat représente pour lui «l'engagement d'une vie». L'ouvrage paru aux Editions dalla Fontana et imprimé par Tipto-Offset Aurora à Canobbio a été présenté au public et aux médias en octobre dernier à Sementina, en présence de Renzo Ambrosetti, de Vania Alleva, présidente nationale d'Unia, et de Marco Tognola, rédacteur. C'est ce journaliste aguerri qui a eu l'idée d'un tel livre en 2015, lors du départ à la retraite de Renzo Ambrosetti. «Je le lui devais bien pour au moins trois bonnes raisons, écrit Marco Tognola dans la préface. Il y avait bien sûr l'amitié (...), mais aussi notre convergence de vues sur un modèle de société libre et résolument laïque, fondée sur les principes de solidarité et de justice sociale, ainsi que la certitude commune que le syndicat a et aura toujours plus un rôle essentiel à jouer.»

#### ÉTAPES CRUCIALES

Le temps fort de ce livre est indiscutablement la grande interview où Renzo Ambrosetti raconte de manière informelle et spontanée quatre décennies d'activité syndicale, en partie menée de front avec des mandats politiques. Marco Tognola en fait la synthèse dans un véritable «voyage dans le temps». Des éléments biographiques aident à comprendre certains traits de son caractère, à l'instar de l'«esprit syndicaliste» déjà présent dans sa famille, avec un père cheminot et militant au SEV, ou de ses liens étroits avec la vallée de la Léventine et son village de Bodio. Les aléas de l'histoire ont voulu que cette localité accueille dans l'après-guerre le siège de Monteforno, principale entreprise industrielle du Tessin jusqu'au milieu des années 1980, où Renzo Ambrosetti apprendra son métier: «J'y ai fait mes universités syndicales», se souvient-il dans le chapitre consacré à cette étape cruciale de sa formation et de sa carrière. Aujourd'hui, il considère avoir eu le «privilège de vivre des mutations sociales, politiques et économiques majeures». Face à de tels bouleversements, le syndicat a été «contraint de créer une organisation interprofessionnelle à même de représenter tous les secteurs professionnels du secteur privé», se souvient Renzo Ambrosetti à propos d'Unia, dont la création lui doit beaucoup. «Il avait compris que seul un syndicat interprofessionnel et combatif serait à même d'atteindre notre but général, soit réveiller les déserts syndicaux et organiser les salariés et les salariées du secteur tertiaire», souligne Vania Alleva, l'actuelle présidente, qui a d'abord exercé cette fonction en *job sharing* avec Renzo Ambrosetti, entre 2012 et 2015. Son témoignage publié dans le livre est édifiant: «Du fait de sa longue expérience à la tête de cette organisation et de ma relative jeunesse, Renzo aurait pu avoir à mon égard une attitude paternaliste

et donneuse de leçons. Or, ce furent des années d'une véritable coprésidence, marquée par la transparence et la loyauté, par l'estime et le respect réciproque, par une véritable collaboration et une confiance absolue. Son départ à la retraite en 2015 a été une grande perte pour notre organisation, et pour moi à titre personnel.»

#### GUERRE FROIDE...

Vasco Pedrina analyse lui aussi le rôle joué par Renzo Ambrosetti à la tête de la FTMH lors de la naissance d'Unia: «Renzo a été la bonne personne pour convaincre même les plus sceptiques de son organisation de franchir le pas de la fusion avec le SIB.» Le président d'alors du Syndicat Industrie & Bâtiment se souvient qu'à son scepticisme initial a succédé entre eux (les deux grands artisans de la fusion et premiers coprésidents du nouveau syndicat, entre 2004 et 2006) «un rapport de confiance toujours plus solide, qui s'est transformé en amitié». Pourtant, comme le rappelle de manière cocasse Vasco Pedrina, leur relation n'avait pas débuté sous les meilleurs auspices. Ils se connaissaient en fait depuis le début des années 1980, quand Renzo Ambrosetti était secrétaire adjoint de la FTMH tessinoise et Vasco Pedrina secrétaire de la Centrale suisse d'éducation ouvrière, qui organisait au Tessin pour les militants et les permanents syndicaux des cours portant un regard critique sur la paix du travail: «Vu mon passé de soixante-huitard marxiste, la FTMH tessinoise avait fait en sorte que certains de ses militants intéressés ne puissent pas y prendre part. J'étais à leurs yeux un communiste d'observation catholique, un "cattocommuniste" alors qu'eux incarnaient pour moi la social-démocratie de droite en train de conduire le mouvement syndical dans le mur. Pendant des années, on s'est ainsi livré une guerre froide à distance, ou alors, on s'est ignorés l'un l'autre», se souvient Vasco Pedrina.

#### UN BOURREAU DE TRAVAIL

Plusieurs passages du livre font ressortir la capacité de Renzo Ambrosetti à parler à tout le monde et son réel pragmatisme. «J'ai toujours admiré son ouverture au dialogue et à l'échange avec les gens qui pensent différemment ou qui n'ont pas la même analyse que lui», écrit par exemple Enrico Borelli, ex-secrétaire syndical d'Unia Ticino, se souvenant de «dix années de collaboration intense et fructueuse... où sont nées une amitié sincère et une estime réciproque, en dépit de nos sensibilités syndicales et politiques parfois très différentes: lui avait dirigé la FTMH, alors que j'étais issu des rangs du SIB; il reflétait la social-démocratie et l'aile droite de l'ancien Parti suisse du travail et, moi, la gauche radicale.» C'est «un bureau de travail, une personne généreuse qui ne dit jamais non, un homme fort, pragmatique et humble, un vrai syndicaliste», ajoute Enrico Borelli. Antonio De Bastiani, né en 1946 et jadis président de la FTMH tessinoise, resté militant actif d'Unia et membre du comité de la section Sopraceneri, avec qui Renzo Ambrosetti a partagé des décennies d'activité syndicale, parle lui aussi d'un «ami sincère et loyal». Aussi étrange que cela puisse paraître, ce n'est pas au syndicat mais à l'armée qu'ils se sont connus. «Le dialogue social fait partie de l'ADN de Renzo. Loyal et constructif, il est toujours réceptif aux demandes ou aux requêtes des travailleurs. Grâce aux rapports de confiance qu'il a su créer, il était écouté et apprécié des milieux patronaux. Par sa compétence et sa gentillesse, il a toujours trouvé un moyen de résoudre des situations en apparence inextricables», écrit encore Antonio De Bastiani.



Vasco Pedrina et Renzo Ambrosetti lors du congrès de Bâle qui a donné naissance à Unia.

Pour mieux connaître Renzo Ambrosetti, il vaut la peine de lire ce bilan d'une vie syndicale et politique bien remplie, de découvrir l'image qu'il a donnée de lui à ses collègues, amis et compagnons de lutte et, au passage, de se replonger dans l'histoire des dernières décennies. ■

Article paru dans *Area* du 22 octobre 2021.  
Traduction Sylvain Bauhofer.



Né en 1953 à Bâle, Renzo Ambrosetti est engagé en 1978, après ses études de droit à Zurich, à la FTMH au Tessin, dont il devient secrétaire cantonal en 1991. Nommé en 1994 au comité directeur national, il est promu en 1995 secrétaire central, puis président national de la FTMH en 2000. Dans cette fonction, il sera un des artisans de la fusion de 2004 avec le SIB à l'origine d'Unia, qu'il coprésidera jusqu'à fin 2015. Au niveau international, il est élu président de la Fédération européenne des métallurgistes en 2007, puis vice-président d'Industrial, la plus grande fédération syndicale (plus de 7 millions de membres), en 2012. Il fait également de la politique au Parti socialiste tessinois et suisse, où il assume différentes charges dont un mandat de député au Grand Conseil tessinois, entre 1987 et 1999. ■

## POING LEVÉ

### AIDE SOCIALE À DEUX VITESSES

Par Jérôme Béguin

**Nouveau tour de vis pour les étrangers.** Fin janvier, le Conseil fédéral a mis en consultation une révision de la Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI). «Le but est de diminuer les prestations de l'aide sociale octroyées aux ressortissants d'Etats tiers afin de contenir quelque peu la hausse des dépenses d'aide sociale», résume le communiqué du Département fédéral de justice et police. Entre 2010 et 2019, les dépenses de l'assistance sociale en Suisse ont augmenté de près de 900 millions, pour atteindre 2,8 milliards de francs. Or, les personnes originaires de ces Etats tiers, soit les pays hors UE et AELE, sont plus nombreuses que les Suisses à requérir l'aide sociale, respectivement 8,8% contre 2,3%. Le gouvernement propose dès lors un nouvel article à la LEI, qui stipule que, «pendant les trois premières années qui suivent l'octroi d'une autorisation de séjour, l'aide sociale octroyée aux titulaires de l'autorisation est inférieure à celle accordée aux personnes résidant en Suisse». *Punkt schluss!*

**Economies de bouts de ficelle.** Il est pourtant normal que les migrants aient plus de difficultés à s'intégrer sur le marché du travail. Et, il faut souligner, que les emplois pénibles qui leur sont réservés sont les plus mal payés, qu'on songe à la logistique, la livraison de repas, le nettoyage, les soins ou l'hôtellerie-restauration. Souvent les petits salaires de ces branches ne permettent pas de boucler les fins de mois, de payer les loyers et les assurances en hausse constante, et il faut faire appel à l'aide sociale pour obtenir un complément de revenu. Le meilleur moyen de faire baisser les dépenses sociales reste de multiplier les conventions collectives et les salaires minimums. C'est le combat des syndicats depuis longtemps et on ne peut pas dire que nous avons été beaucoup aidés par les autorités fédérales, dont la démarche est pour le moins cynique. Les cantons et les communes distribuant l'aide sociale auront la tâche de mettre en œuvre cette révision, mais il ne faut toutefois pas s'attendre à économiser des milliers et des cents. Selon les chiffres de 2016, seules 59 000 personnes sont concernées et vu que les montants de l'assistance rasant déjà les pâquerettes... L'aide sociale à deux niveaux risque, par contre, d'accroître les difficultés d'individus et de ménages se trouvant déjà sous le seuil de pauvreté. La plus grande partie des aides est destinée à des familles avec enfants, notamment des familles monoparentales.

**Un scandale.** Les riches, eux, dorment tranquille, Berne enchaînant les réformes fiscales en leur faveur. Voulue par la bourgeoisie, la suppression de tous les droits de timbre et de l'impôt anticipé sur les obligations coûterait 2,5 milliards à la caisse fédérale. Si l'on ajoute à cela, les réformes de l'imposition sur les entreprises, on dépasse et de loin toutes les sommes allouées à l'assistance publique. Dans un papier de position, l'Union syndicale suisse dénonce à juste titre un projet «indigne», un «scandale» et annonce qu'elle «s'opposera résolument à cette mesure et à d'autres visant à criminaliser les pauvres et à créer une société à deux vitesses». ■

# SOLIDARITÉ AVEC LES GRÉVISTES ARRÊTÉS AU CAMBODGE

Huit syndicalistes sont emprisonnés pour avoir contesté, avec plus de 300 de leurs collègues, leur licenciement d'un complexe hôtelier

Jérôme Béguin

**L**a solidarité internationale commence à tisser sa toile en faveur des syndicalistes incarcérés au Cambodge et des grévistes de l'hôtel et casino NagaWorld de Phnom Penh. L'année dernière, cet immense complexe de la capitale cambodgienne, géré par une société hongkongaise, a décidé de licencier 1329 collaborateurs, soit un cinquième des effectifs, en invoquant des difficultés posées par la crise sanitaire. Pointant le bénéfice de plus de 100 millions de dollars réalisé en 2020, 365 employés ont refusé ce licenciement collectif et sont entrés en grève le 18 décembre. Alors que le mouvement est pacifique, la police est intervenue avec brutalité en arrêtant, début janvier, 29 syndicalistes pour atteinte à la sécurité publique. A ce jour, huit sont encore détenus, dont la présidente du syndicat du personnel de NagaWorld, Chhim Sithar. Leur sort reste incertain, comme l'issue de la grève, raison pour laquelle des syn-

dicats solidaires et des fédérations syndicales internationales tentent de faire pression sur les autorités cambodgiennes. Des actions ont déjà été organisées dans une dizaine de pays. A Genève, le 7 février, une délégation de représentants de l'UITA, la fédération de l'alimentation et de l'hôtellerie-restauration, de l'Internationale des travailleurs du bâtiment et de Solidar, l'œuvre d'entraide de l'Union syndicale suisse, s'est présentée à la mission du Cambodge pour remettre une lettre à l'ambassadeur. Mais dans l'entrée des bureaux, un secrétaire de la mission a refusé de prendre la missive, invitant les militants à l'adresser par courriel ou voie postale... «On les sent mal à l'aise, a réagi Lionel Frei, porte-parole de Solidar, à la sortie de l'immeuble. Nous avons trois demandes: la libération des syndicalistes emprisonnés, l'ouverture de négociations avec la direction de NagaWorld et le respect des droits syndicaux par l'Etat cambodgien. En tant que membre de l'Organisation internationale du travail, le Cambodge



Une délégation syndicale s'est présentée à la mission du Cambodge pour remettre une lettre à l'ambassadeur demandant la libération des syndicalistes emprisonnés, l'ouverture de négociations avec la direction de NagaWorld et le respect des droits syndicaux par l'Etat cambodgien.

est tenu de respecter ses engagements internationaux.» Dans une lettre adressée au Premier ministre Hun Sen, Guy Ryder, le directeur général de l'organisation basée à Genève, a rappelé que le Cambodge a ratifié les conventions 87 et 98 de l'OIT il y a plus de vingt ans et que la détention préventive de dirigeants syndicaux pour des activités liées

à l'exercice de leurs droits est contraire aux principes de la liberté syndicale. Il a invité le chef du gouvernement à user de ses pouvoirs pour assurer la libération immédiate de tous les travailleurs détenus et l'abandon de toutes les poursuites pénales. Il faut espérer que l'appel sera entendu. Solidar, qui est présent sur place avec des projets soutenant les ou-

vrières du textile, les familles paysannes ou les femmes migrantes, note une répression croissante à l'égard des militants et des mouvements sociaux par les autorités. ■

L'UITA a lancé une pétition pour la libération des syndicalistes qui peut être signée sur: [labourstartcampaigns.net](http://labourstartcampaigns.net)

# Grève de la faim dans les prisons algériennes

Des syndicalistes, des femmes, des jeunes, détenus pour leurs activités ou leurs opinions, ont cessé de se nourrir afin de protester contre la détention arbitraire et un nouvel article du Code pénal

Propos recueillis par Sylviane Herranz

**U**ne quarantaine de prisonniers d'opinion ont entamé une grève de la faim le 28 janvier en Algérie pour protester contre leur détention illégale et arbitraire. Parmi eux, des jeunes, des femmes, des syndicalistes. Ils dénoncent l'usage d'un nouvel article du Code pénal, l'article 87bis, qui assimile tout fait critiquant le gouvernement ou le système à un acte de terrorisme ou de sabotage. Hors de prison, des syndicalistes ont rejoint la grève de la faim par solidarité. Au printemps 2021, des manifestations avaient repris après le coup d'arrêt porté un an auparavant par le coronavirus au vaste mouvement du Hirak débuté le 16 février 2019. A la suite de cette renaissance, le gouvernement a entamé une vague d'arrestations incessantes. Aujourd'hui, quelque 330 détenus politiques sont derrière les barreaux, dont un nombre croissant sont accusés de «terrorisme» en raison de leur engagement démocratique.

De nombreux syndicalistes indépendants sont frappés par cette répression, tels que Ramzi Dardar, mécanicien auto et dirigeant de l'Union algérienne des industries. Arrêté le 30 juin 2021, il est accusé, en vertu de l'article 87bis, de terrorisme et d'atteinte au moral de l'armée et à l'unité nationale à la suite de publications postées sur les réseaux sociaux. Une pétition pour sa libération a été lancée en novembre dernier par les syndicats mondiaux Industrial, l'Internationale des services publics (ISP) et l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation (UITA). L'Organisation internationale du travail (OIT) est aussi intervenue. La réponse du gouvernement a été son transfert dans un quartier pénitentiaire pour les condamnés à mort. L'homme attend toujours son procès, alors que son état de santé se détériore, et risque jusqu'à 20 ans de prison. Un autre syndicaliste, Kaddour Chouicha du Syndicat des enseignants du supérieur, est poursuivi pour «enrôlement dans une organisation terro-

riste ou subversive active à l'étranger ou en Algérie». Si tous les militants syndicaux ne sont pas accusés de terrorisme, beaucoup font face à des persécutions sans fin de la part des tribunaux ou de la police. En témoigne la situation de Dalila Touat, militante du Syndicat autonome de l'administration publique. L'enseignante a été incarcérée le 3 janvier 2021, accusée entre autres de diffusion de tracts troublant l'ordre public et d'incitation à un attrouement illégal. Le 19 janvier, elle était condamnée à 18 mois de prison. Un mois plus tard, et après deux grèves de la faim, elle obtenait une liberté conditionnelle en attente de son procès en appel. En novembre, elle était de nouveau condamnée, pour «outrage à une institution publique», car elle avait dénoncé les mauvais traitements subis en détention. Il y a quinze jours, le 31 janvier, elle se retrouvait une nouvelle fois en prison.

La semaine dernière, l'UITA alertait sur la grève de la faim des détenus et sur l'intensification de la répression frappant les membres de ses organisations affiliées en Algérie\*. Le syndicat mondial, dont fait partie Unia, appelle à la solidarité internationale. Eclairage avec Peter Rossman, ancien directeur des campagnes de l'UITA, retraité et toujours engagé comme syndicaliste international.

## QUESTIONS RÉPONSES

Quel a été le facteur déclenchant de cette grève de la faim?

Il s'agit d'une réponse à la vague d'arrestations qui visent les syndicalistes, les militants politiques et les défenseurs des droits humains. Nous assistons à une escalade dramatique. Des centaines de personnes ont été arrêtées. Les activistes n'étant pas en prison sont sous surveillance, har-

celés. Les syndicats n'ont pas la possibilité de communiquer avec leurs membres. La situation est gravissime. Elle a empiré après la création du nouvel article 87bis du Code pénal qui assimile tout acte ou expression critique, même sur les réseaux sociaux, au «terrorisme». Ce nouvel article a d'ailleurs fait l'objet de critiques de rapporteurs de l'ONU sur les droits humains qui se sont adressés en décembre au Gouvernement algérien. Mais rien ne change.

**Le pouvoir cherche à cacher cette grève de la faim. Mercredi dernier, il a déplacé une partie des grévistes dans d'autres prisons pour briser le mouvement. Vousappelez à la solidarité internationale. Concrètement, que peut-on faire?**

Les fédérations internationales Industrial, l'ISP et l'UITA ont déjà agi pour que l'OIT intervienne. Nous devons maintenant faire connaître partout ce mouvement de grève et cette répression féroce du pouvoir. On parle peu de l'Algérie. Nous devons faire entendre la voix des militants et des syndicalistes algériens.

En Suisse, les syndicats pourraient s'organiser pour faire pression au niveau fédéral, avec le Parti socialiste et leurs alliés, pour défendre la liberté syndicale et les droits du peuple algérien. Il serait très positif qu'un comité de syndicalistes, d'élus, d'ONG défendant les droits humains, d'organisations féministes, etc., se constitue en défense des syndicats autonomes. Ce serait un point d'appui très important pour les syndicalistes en Algérie.

**Quelle est la situation aujourd'hui dans le pays, trois ans jour pour jour après le début du Hirak?**

Les manifestations et les grèves avaient repris il y a un an. C'est à ce moment-là que le gouvernement a fabriqué l'article 87bis, introduit au printemps. Depuis, le gouvernement étouffe toute résistance, non seule-

ment des syndicalistes, mais aussi des journalistes, des avocats, des blogueurs, des rappeurs. Les gens sont emprisonnés pour n'importe quel message posté sur Facebook ou sur un réseau social.

Au niveau économique, la situation est grave. Le gouvernement a débuté un régime d'austérité, dans une situation où la population est dans l'impossibilité de se défendre. Des subventions essentielles ont déjà été supprimées. Il y a un sérieux risque d'explosion sociale.

**Les syndicats indépendants sont particulièrement visés par le pouvoir...**

Ils font face à une double répression. Les syndicalistes indépendants ne cessent d'être persécutés. D'abord pour leur combat pour la liberté syndicale, et ensuite pour leur engagement dans le Hirak. Depuis 2017, l'OIT a régulièrement confirmé des violations des droits syndicaux fondamentaux et appelé le gouvernement à garantir ces droits. Sans résultat. Les sièges des syndicats ont été fermés et scellés par la police. Les membres sont licenciés, mis à l'index des emplois du secteur public. La surveillance constante, les poursuites en série contre les militants et la criminalisation effective de l'activité syndicale, qui inclut désormais la menace de poursuites pour «terrorisme», empêchent les membres des syndicats de communiquer librement et de se réunir publiquement. Entre le 2 et le 11 janvier 2022, quatre dirigeants de la COSYFOP et du SNATEG, le syndicat indépendant des travailleurs de l'énergie, ont été arrêtés et incarcérés, puis libérés sous «contrôle judiciaire». Ils sont, eux aussi, inculpés en vertu de l'article 87bis du Code pénal. ■

\* Voir sur: [iuf.org](http://iuf.org)



En août 2020, une manifestation de solidarité avait déjà été organisée à Genève, devant l'ONU, pour réclamer la libération des prisonniers du Hirak.

# CLIMAT ET PANDÉMIE, MÊME COMBAT

Lors d'un énième procès, des médecins inculpés à la suite d'un blocage organisé par Extinction Rebellion ont souligné le risque sanitaire majeur du désastre écologique en cours

Textes Aline Andrey

«Nous sommes des lanceurs d'alerte.» C'est l'un des messages de la cinquantaine de personnes, pour la plupart du corps médical, venues soutenir des militants pour le climat devant le Tribunal de police de Lausanne le 7 février. Douze d'entre elles sont inculpées à la suite du blocage de la rue Centrale le 14 décembre 2019 organisé par Extinction Rebellion. Deux médecins, Valérie D'Acremont et Blaise Genton, en font partie. Le comité de l'Association des 200\* - du nombre de prévenus jugés «à la chaîne» depuis octobre - s'insurge contre un double déni: climatique et de justice.

Devant le palais de justice, Charlotte Ducotterd interpelle: «Je me retrouve devant la justice pour avoir dénoncé l'inaction du gouvernement face à l'urgence climatique, et avoir demandé qu'il dise la vérité. C'est fou d'être jugée pour s'être préoccupée de notre futur!» La biologiste est en première ligne pour documenter le déclin de la biodiversité. Elle rappelle la rapidité inégalée de l'extinction des espèces par une seule: la nôtre. Et alerte contre la disparition des forêts tropicales dont certaines sont déjà devenues silencieuses: «Nous sommes responsables d'un anéantissement biologique qui nous conduira à notre propre perte.» Pour exemple, elle décrit la diminution du plancton océanique quasi de moitié depuis les

années 1950, alors qu'il est essentiel à l'absorption du CO<sub>2</sub> atmosphérique et à la création de l'oxygène.

## À LA RACINE DU PROBLÈME

Valérie D'Acremont, médecin infectiologue et professeure de santé globale, a témoigné de son expérience en Afrique. Alors que, pendant quinze ans, elle a constaté une diminution de la mortalité, depuis cinq ans, elle a observé «des choses étranges sur le terrain»: une hausse importante des cas de malaria, le retour de la sous-nutrition, la diminution des récoltes, le risque d'inondation d'un institut de recherche en Tanzanie, des problèmes de santé mentale dans un village au Sénégal, car ses habitants vivent dans la panique que leurs terres soient inondées, l'augmentation des maladies respiratoires au Sud comme au Nord du fait de la pollution, démultipliée par le réchauffement climatique, générant bien davantage de morts que la pandémie. «Dans certaines grandes villes, ce qu'inhalent les enfants est équivalent à 40 cigarettes par jour! Alors que la pandémie trouve son origine dans la destruction des forêts et l'élevage intensif des animaux, aucun plan sanitaire n'inclut que l'on intervienne à la racine du problème!»

Valérie D'Acremont souligne encore la perte de sens vécue dans son métier. «Je ne peux plus regarder mes collègues africains dans les yeux. Parce que je sais que ce qui tue leurs enfants, mal-

gré tous les beaux programmes de santé humanitaire, ce sont nos 14 tonnes de CO<sub>2</sub> qu'on émet en tant que Suisses alors qu'eux n'en émettent qu'une tonne. Cette injustice est totale. Et donc, je continuerai à m'exprimer tant que je pourrai pour que nos autorités agissent pour sauver notre civilisation qui se meurt.»

Dans un communiqué, l'Association des 200 alerte: «Sans une réduction

drastique (de 7% par an selon l'ONU) de nos émissions de CO<sub>2</sub>, principal gaz à effet de serre, et une modification en profondeur de nos modes de vie, le réchauffement se poursuivra avec des menaces de plus en plus grandes sur l'approvisionnement suffisant en eau, en nourriture et sur la sécurité des populations de toutes les régions.» ■

\* Plus d'informations sur: leprocesdes200.ch



Lundi 7 février, de nombreuses personnes du corps médical se sont rassemblées sur les marches du Tribunal d'arrondissement de Montbenon à Lausanne pour rappeler la gravité de la situation climatique et dénoncer une justice inéquitable. Vendredi, les condamnations ont été lourdes pour les douze inculpés, qui vont faire appel.

## DEUX CANTONS, DEUX JUSTICES

Les procès climatiques en cours ne garantissent pas les conditions d'équité. Tel est le constat de l'Association des 200 et du collectif de quelque 25 avocats qui défendent les inculpés. Ils dénoncent, entre autres, le refus de jonction des causes, soit un procès unique pour tous, et le refus par la Cour d'entendre des experts. Une situation qui a poussé cette fois-ci les douze prévenus à ne pas demander l'assistance d'avocats, estimant qu'ils étaient préjugés, sans compter qu'ils ont été convoqués deux semaines plus tôt seulement.

L'Association des 200 fustige également l'effet dissuasif des sanctions pénales qui constituent une attaque ciblée contre les droits des manifestants. Depuis octobre, la moitié des 200 prévenus ont été jugés au Tribunal d'arrondissement. La grande majorité a déjà fait ap-

pel, tout comme le premier militant à avoir été entendu fin janvier par le Tribunal cantonal. Et ce, malgré un allégement de peine.

Sur le fond, les avocats, dans leurs plaidoiries, s'appuient sur la liberté de manifester, de réunion pacifique et d'expression garantie par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH). A noter que cette dernière estime qu'une autorisation préalable n'est même pas nécessaire en cas de manifestation pacifique. De surcroît, dans le cas des blocages organisés par Extinction Rebellion, ils ont toujours été annoncés aux autorités. Avocats et prévenus s'insurgent également contre une justice à deux vitesses. A Genève, en décembre, la Cour d'appel a acquitté des militants pour le climat, car selon elle, il n'était pas admissible de sanctionner des personnes pour avoir participé à un rassemblement

pacifique, même sans autorisation. «Sur la base d'un même état de fait, des prévenus sont condamnés dans le canton de Vaud et acquittés à Genève. Il s'agit d'une problématique institutionnelle puisque deux cantons apprécieront différemment le droit de manifester, explique l'avocat genevois M<sup>e</sup> Moghaddam. Si des variations sont toujours possibles, ici la différence est fondamentale. Dans ses arrêts, la Chambre d'appel de Genève souligne le caractère pacifique des manifestations et la gène tolérable d'une légère perturbation du trafic dans un Etat démocratique.» Et de souligner aussi que la jonction des causes aurait dû s'appliquer dans le cas des 200. «A Genève, une audience avec 181 parties a pu être organisée. Pourquoi pas à Lausanne?» ■

## DOUZE PRÉVENUS CONDAMNÉS, LES ÉLUS PLUS LOURDEMENT

Vendredi 11 février, le juge a condamné lourdement les participants au blocage de la rue Centrale à Lausanne en décembre 2019: entre 15 et 20 jours-amendes avec sursis, des amendes de 300 à 1000 francs et des frais de justice en sus. Les élus locaux ont été plus lourdement sanctionnés. Le juge, s'il n'a pas remis en question la sincérité et le mobile non égoïste des prévenus, n'a pas contre retenu ni la liberté de manifester pacifiquement ni l'état de nécessité, soulignant que le Tribunal fédéral dans un arrêt avait estimé que le réchauffement climatique n'était «pas un danger durable ni imminent» - générant murmures et rires jaunes étouffés dans la salle d'audience - au sens de l'état de nécessité lisible prévu par l'article 17. Il a par ailleurs estimé que cette action de blocage n'avait pas eu un impact direct sur le dérèglement climatique. A la sortie du Tribunal, une avocate présente dans le public, M<sup>e</sup> Wetstein, souligne: «Ce décalage entre le juridique et le bon sens commun est brutal. Comment peut-on affirmer que le danger climatique n'est pas imminent?» Son confrère M<sup>e</sup> Gaspard Genton dénonce, quant à lui, un jugement «qui nie le caractère profondément démocratique de la manifestation». «De surcroît, devenir conseiller communal signifierait de ne plus pouvoir manifester. C'est une absence de conscience historique des mouvements sociaux», déplore-t-il. Valérie D'Acremont, conseillère communale Verte à Lausanne, explique pour sa part: «Par mes actes, je me sens fidèle à ce que j'ai promis en m'engageant en politique: défendre la population. On nous accuse de contrevenir à l'ordre public; or, paradoxalement, on essaie justement de prévenir le désordre qui pourrait découler du manque d'eau et de nourriture. Il s'agit de préparer un monde résilient, une société alternative pour éviter les risques de conflits sociaux.» ■

# Océans: la Suisse appelée à clarifier sa position

Greenpeace a mené la semaine dernière sur la place Fédérale une imposante action pour exiger une véritable protection des océans

Sonya Mermoud

Scène étonnante le 9 février dernier sur la place Fédérale à Berne: avant même le lever du soleil, des militants de Greenpeace ont installé une fausse machine d'excavation en eaux profondes et des images grand format de la faune et des abysses marins. But de l'action: exiger du gouvernement un engagement concret en faveur de la protection des océans alors que des négociations finales sur le sujet se dérouleront à New York du 7 au 18 mars prochain. L'engin, amené par l'organisation écologique, d'une longueur de 6 mètres pour 5 de hauteur et 2,5 de large, et d'un poids de 4 tonnes, se voulait une réplique d'un des véritables monstres prévus dans l'extraction minière. Ce dernier, pesant pas moins de 400 tonnes et pouvant opérer à 4000 mètres de profondeur, sert à l'arrachement de nodules polymétalliques contenant entre autres du manganèse, du cobalt et du nickel: des matières premières utilisées dans le secteur de l'électronique. «Lancer une industrie extractive dans des écosystèmes jusqu'ici intacts entraînerait des conséquences catastrophiques pour la biodiversité des océans», a alerté Greenpeace dans un communiqué. Et l'ONG de souligner que, depuis quelques années déjà, de grands groupes de matières pre-

mières, dont des sociétés suisses, font pression sur l'Autorité internationale des fonds marins (ISA) afin d'obtenir l'autorisation d'exploiter les ressources des abysses. Selon l'ONG, l'ISA a donné son feu vert aux premières licences dès 2023.

## ATTITUDE PASSIVE HONTEUSE...

«L'entreprise fribourgeoise Allseas est la première du monde à transformer un navire pour l'exploitation minière en eaux profondes et prévoit déjà des expéditions tests.» Dans ce contexte, Green-



La réplique de la machine d'excavation amenée par Greenpeace pèse 4 tonnes, tandis que l'original, pouvant opérer à plus de 4000 mètres de profondeur, 100 fois plus.

peace a demandé aux autorités de s'engager publiquement en faveur d'un moratoire dans le domaine, à l'image de nombreux Etats et de grands groupes comme Samsung, Google et BMW, note l'Organisation. «En comparaison, l'attitude passive et attentiste du Conseil fédéral est honteuse.» L'ONG rappelle encore que, depuis 2017, les Nations Unies négocient un accord international pour la protection globale des océans qui doit régler de manière juridiquement contraignante l'utilisation durable de leurs ressources. Bien que la Suisse participe au dernier round des pourparlers, elle n'a, estime Greenpeace - se référant à la réponse à une interpellation sur le sujet du PLR Matthias Samuel Jauslin déposée le 15 décembre dernier - toujours pas clarifié sa position. L'ONG reproche également au gouvernement de ne pas s'engager de manière explicite en faveur de zones maritimes protégées sans exploitation humaine ni, en l'absence de réglementation stricte, hors de ces espaces. Et ce alors que les autorités ont annoncé vouloir inverser la tendance à la perte de la biodiversité d'ici à 2030. «La position de la Suisse dans les négociations sur l'accord de la protection de la haute mer est une opportunité pour le Conseil fédéral de passer de la parole aux actes.» ■

# LE VISA HUMANITAIRE, UNE CHIMÈRE?

La possibilité de déposer une demande d'asile auprès d'une ambassade ne sera pas réintroduite, le visa humanitaire étant supposé pallier ce vide. L'association Vivre ensemble en doute

Sonya Mermoud

**A** la demande du Conseil des Etats, la Commission des institutions politiques (CIP-E) a examiné la possibilité de déposer des requêtes d'asile auprès d'ambassades. Rappelons que cette proposition, rejetée par le Conseil fédéral, émane d'une motion du socialiste Daniel Jositsch. Celui-ci, inquiet des dangers encourus par les migrants sur les routes de l'exil en particulier en Méditerranée, a suggéré en mars de réintroduire cette option garante de l'accès à des voies légales et sûres. Qui avait été supprimée lors de la révision sur l'asile en 2013. Par 6 voix contre 4 et 1 abstention, la CIP-E s'est prononcée contre cette proposition, s'alignant sur la position du Conseil fédéral. Dans un communiqué du 2 février dernier, elle a argué qu'une

telle démarche, non coordonnée avec les Etats de l'Union européenne, «présenterait le risque de créer un appel d'air». Elle a également estimé que le droit actuel offrait «suffisamment d'instruments permettant aux personnes dont la vie ou l'intégrité physique est directement et sérieusement menacée d'obtenir la protection de la Suisse». Un commentaire se référant en particulier aux programmes de réinstallation et au visa humanitaire. Dans un dossier en ligne de asile.ch, la plateforme d'information de Vivre ensemble spécialisée sur ces questions, l'efficacité de cet ultime palliatif est mise en doute. Documents à l'appui, l'ONG cite notamment un rapport de la Croix-Rouge suisse (CRS) qui a mis un terme à son service d'aide aux demandes de visas humanitaires «afin de ne pas donner de faux espoirs aux personnes concer-

nées». Dans son bilan final publié en décembre dernier, la CRS, après sept ans d'activité dans le domaine, souligne que le nombre de requêtes en la matière n'a cessé d'augmenter, encore accru par le conflit en Afghanistan, atteignant 3220 demandes à la fin du mois de novembre. Parallèlement, de moins en moins de visas humanitaires ont, au fil des ans, été octroyés par le Secrétariat d'Etat à la migration (SEM). Ils ont passé de «210 en 2016 à 66 en 2020». «Pour 2021, bien que les chiffres officiels ne soient pas encore connus, seules deux personnes sont entrées en Suisse avec le soutien de la CRS.» Et ce alors même que la Croix-Rouge suisse précise effectuer déjà un tri conséquent parmi ses bénéficiaires «en ne transmettant au SEM que des cas très spécifiques dont le risque pour la vie et l'intégrité physique est toujours plus grand». Asile.ch mentionne également une enquête de la WOZ publiée le 20 janvier dernier. Le SEM n'aurait délivré que 37 visas humanitaires à des ressortissants afghans l'an passé alors qu'il aurait reçu plus de 10 000 demandes dans ce sens. Et l'organe d'information de Vivre ensemble de conclure: «Malgré ces constats alarmants, une majorité des membres de la commission a malgré tout choisi, en recommandant le rejet de la motion, d'ignorer les appels lancés par les personnes engagées sur le terrain pour un réel accès à une protection en Suisse. La balle est maintenant dans le camp du Conseil des Etats qui pourra, lors du vote en plénière de la session de printemps, décider de se fier aux faits plutôt qu'aux promesses creuses.» ■



La possibilité de déposer une demande d'asile auprès d'une ambassade permettrait d'ouvrir des voies d'accès sûres notamment en raison de la dangerosité des traversées en Méditerranée. Photo: sauvetage de réfugiés par l'ONG SOS Méditerranée qui dispose d'un navire humanitaire.

## BIENNE

### HORAIRES DES SECRÉTARIATS

**Bienné:** pour connaître les heures d'ouverture du secrétariat et de la caisse de chômage, merci d'appeler le 032 329 33 33.

**Granges-Longeau:** pour connaître les heures d'ouverture, merci de contacter le 032 653 01 11.

**Lyss:** le guichet est fermé. Une permanence téléphonique est ouverte au 032 329 33 33.

Autres informations sur bienne-soleure.unia.ch

## FRIBOURG

### PERMANENCES

Dans la région Fribourg, la permanence est ouverte par téléphone au 026 347 31 31 et par e-mail à fribourg@unia.ch

En cas de nécessité, un rendez-vous avec une ou un secrétaire syndical peut être fixé par téléphone.

Les plages de temps encore disponibles sont fournies lors de l'appel téléphonique.

Les entretiens ont lieu à Bulle ou à Fribourg.

## GENÈVE

### HORAIRES DU SECRÉTARIAT

Nous sommes ouverts le lundi de 14h à 18h, et les mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Les permanences restent sur rendez-vous (à fixer au guichet ou par téléphone au numéro ci-dessous).

Les adhésions pouvant être réalisées à nos guichets, nous invitons les personnes qui ne sont pas membres et qui souhaitent un conseil à se présenter dans nos locaux. Permanence téléphonique du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h au 0848 949 120.

### PERMANENCE PAPYRUS

Les permanences «Papyrus» sont désormais réservées uniquement aux membres d'Unia affiliés depuis au moins trois mois. Des rendez-vous sont possibles le mercredi entre 14h et 18h. Pour plus d'informations, écrivez à geneve@unia.ch ou appelez le 0848 949 120.

### CAISSE DE CHÔMAGE

**Réception:** rue des Gares 12, 1201 Genève (inscriptions et formulaires).

**Guichets:** De 9h à 12h et de 14h à 17h, sauf le lundi matin.

### Permanence téléphonique: 058 332 11 32.

De 8h à 12h et de 13h30 à 17h, sauf le mercredi après-midi.

Contact par email ou envoi des documents: sans-emploi.ch/espace-client

Formulaire U1: geneve.pdu@unia.ch

Aucune obligation d'affiliation au syndicat.

### DÉCLARATION D'IMPÔT

#### Pour les membres d'Unia

Malgré la période Covid, cette année encore, nous sommes à votre disposition pour remplir votre déclaration d'impôt 2021. Cependant, nous vous informons que compte tenu des mesures de distanciation à respecter, nous sommes obligés de reconduire la procédure de 2021: 1. Il faudra ainsi prendre rendez-vous par téléphone pour venir effectuer le paiement au syndicat. 2. Nous vous remettrons alors les renseignements utiles ainsi qu'un justificatif avec lequel vous pourrez contacter la fiduciaire pour fixer l'entretien de déclaration physique. Si vous souhaitez faire remplir votre déclaration d'impôt 2021, nous vous invitons donc à nous téléphoner pour procéder au paiement au: 0041 848 949 120, de 9h à 12h, sauf les lundis matin, du 1<sup>er</sup> février au 11 mars.

### Tarifs des déclarations 2021:

Membres Unia: 49 fr.

- Couple (membre syndiqué Unia, conjoint non syndiqué): 59 fr.
- Enfants ou parents d'un membre: 79 fr.
- Enfants des membres ayant salaire inférieur à 15 000 fr.: 10 fr.
- Auto-déclaration relative à la fortune pour les personnes: 30 fr.

Pas de supplément pour la déclaration des comptes bancaires à l'étranger.

Veuillez noter que les photocopies des justificatifs doivent être faites au préalable par vos soins. Aucun document original ne vous sera retourné.

## NEUCHÂTEL

### HORAIRES DES SECRÉTARIATS

La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel

**Permanences syndicales:** lundi, mercredi et jeudi de 15h à 18h.

**Ouverture des secrétariats:** du lundi au jeudi de 10h à 12h et de 15h à 18h et le vendredi de 10h à 12h.

**Fleurier**

**Permanences syndicales les Jeudis à Fleurier:** de 13h à 18h tous les 15 jours.

### Ouverture du secrétariat

Vendredi de 9h30 à 12h.

### Le Locle

Le secrétariat est fermé jusqu'à nouvel avis.

### Permanence téléphonique pour toute la région:

du lundi au vendredi de 10h à 12h et du lundi au jeudi de 14h à 18h. 0848 203 090.

### DÉCLARATION D'IMPÔT

Comme chaque année, nous vous rappelons qu'Unia Neuchâtel offre la possibilité à ses membres de remplir leur déclaration d'impôt avec son soutien. Pour des questions sanitaires, nous vous demandons de prendre rendez-vous auprès de notre secrétariat au 0041 848 203 090.

Pour rappel, nos horaires pour les prises de rendez-vous des déclarations fiscales sont les suivants :

**La Chaux-de-Fonds:** lundi, mercredi et jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h.

**Neuchâtel:** mardi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h.

**Fleurier:** sur demande.

**Le Locle:** jeudi 17 février de 13h30 à 18h30, jeudi 24 février de 13h30 à 18h30, vendredi 18 mars de 13h30 à 18h30.

### Tarifs des déclarations 2021:

- Retraité, bénéficiaire AI, étudiant, apprenti: 10 fr.
- Actif: 30 fr.
- Décès et/ou succession: 50 fr.
- Bénéficiaire PC (prestations complémentaires) ou au bénéfice de l'action sociale: gratuit

Conformément à la communication de l'administration fiscale, le délai de la déclaration est fixé au 25 février prochain.

## TRANSJURANE

### HORAIRES PERMANENCES SYNDICALES

**Delémont:** lundi et jeudi de 14h30 à 18h.

**Porrentruy:** lundi de 14h30 à 18h.

**Saint-Imier:** mardi de 14h30 à 18h. Jeudi, permanence administrative, de 14h30 à 18h.

**Tavannes:** lundi de 14h30 à 18h.

**Permanence téléphonique:** 0848 421 600, lundi au jeudi de 14h30 à 17h30 et vendredi de 9h à 12h.

### PERMANENCES CAISSE DE CHÔMAGE

**Delémont:** lundi de 9h à 11h30 et de 14h à 17h, mardi et jeudi de 14h à 17h, mercredi et vendredi de 9h à 11h30.

**Fleurier:** mercredi de 14h30 à 17h.

**Moutier:** mercredi de 14h30 à 17h.

**Porrentruy:** lundi de 14h30 à 18h.

## AGENDA UNIA

# LE BLACK FRIDAY MIS À MAL À YVERDON

Une résolution du Vert Younes Seghrouchni demande l'arrêt des extensions d'ouverture des magasins et l'étude d'alternatives sociales et écologiques à cet événement de surconsommation

Manon Todesco

**C**es dernières années, les commerces d'Yverdon se sont vu accorder le droit de fermer plus tard, jusqu'à 20h, à l'occasion du Black Friday, le dernier vendredi de novembre. Une prolongation des horaires d'ouverture permise par une majorité de droite qui fait débat, et contre laquelle Unia se bat à chaque fois.

Younes Seghrouchni, conseiller communal Vert d'Yverdon, se mobilise depuis trois ans contre l'héritage sociale et environnementale de cet événement de surconsommation. «Faire travailler plus des employés des commerces qui se plaignent déjà de leurs conditions de travail pour que des gens consomment plus de choses dont ils n'ont pas besoin, ce n'est plus possible!»

Dans un premier temps, une interpellation a été déposée, pour avoir des réponses à ses questions et à ses inquiétudes. «Il s'avère que, ce jour-là, le chiffre d'affaires des commerces augmente, certes, mais que ce chiffre d'affaires n'est pas réalisé le soir, où la fréquentation est très faible. L'extension des horaires d'ouverture n'apporte donc rien économiquement.»

Partant, l'élu a déposé une résolution demandant qu'on arrête d'autoriser la prolongation des horaires d'ouverture des magasins ce jour-là, et qu'on étudie des alternatives sociales et environnementales à ce Black Friday. Le texte a été accepté par la majorité du Conseil communal.

«La résolution n'est pas contraignante, mais elle donne une orientation politique, commente Younes Seghrouchni. J'espère que, à la suite de ce vote, nous aurons un changement de politique en la matière. En tout cas, j'ai confiance en la majorité de la Municipalité, qui n'a de toute façon aucun intérêt économique à le faire.»

Le conseiller communal appelle à ce que des événements alternatifs au Black Friday tels que du troc ou des conférences voient le jour, «sans nuire au commerce local». ■



### CAISSE DE CHÔMAGE

**Lausanne, Vevey, Aigle, Morges, Nyon, Crissier, Yverdon, Payerne, Le Sentier**

En lieu et place de l'envoi d'e-mails, les demandeurs d'emploi doivent désormais contacter la caisse de chômage au moyen du formulaire de contact internet disponible sur la page d'accueil [sans-emploi.ch](http://sans-emploi.ch). L'objectif de ce formulaire est de fournir des réponses à de nombreuses questions via la FAQ, il permet d'éviter de l'attente au téléphone et fluidifie le traitement. Le formulaire permet en outre de télécharger les documents manquants directement sur cette page. Nous restons évidemment accessibles aux assurés par téléphone au 058 332 11 32 (numéro unique pour la Suisse Romande).

### NORD VAUDOIS

#### DÉCLARATION D'IMPÔT

Pour citoyens suisses et permis C.

Les membres d'Unia qui souhaitent faire remplir leur déclaration d'impôt 2021 sont invités à prendre contact avec nous au 0848 606 606 (demander le secrétariat d'Yverdon).

Pour rappel: nous n'effectuons plus les déclarations simplifiées pour l'impôt à la source (soit permis B et L).

### RIVIERA – EST VAUDOIS

#### GROUPE DES RETRAITÉS

Assemblée générale le 17 mars à 10h.

A

# «C'EST UNE VICTOIRE D'ÉTAPE POUR LES CARROSSIERS ROMANDS!»

Avec un élargissement en Romandie, la CCT de la branche couvrira pratiquement toute la Suisse. Des améliorations et une hausse générale de salaires ont été obtenues

**Sylviane Herranz**

C'est une très bonne nouvelle pour tous les salariés des carrosseries du pays: la Convention collective de travail (CCT) de la branche, arrivant prochainement à échéance, a été renégociée l'année dernière et son entrée en vigueur est prévue au 1<sup>er</sup> juillet 2022. Les carrossiers jurassiens et du Jura bernois sont couverts par la CCT locale des garages. Partout ailleurs, le nouveau texte, en attente de sa déclaration de force obligatoire, s'appliquera. Quelque 5000 salariés sont concernés. Jusque-là, la CCT ne touchait que la Suisse alémanique, le Tessin et Genève, ce dernier canton disposant en outre d'une annexe salariale. Les Valaisans, Vaudois, Fribourgeois et Neuchâtelois seront désormais soumis à cet accord introduisant de nombreux avantages pour les travailleurs. Des acquis dus à la téna-cité de la délégation syndicale aux né-gociations, dont font partie le nouveau responsable national Unia de la carrosserie, Yannick Egger, et le syndicaliste représentant les travailleurs de Suisse romande, Serge Aymon d'Unia Valais, canton qui ne disposait jusque-là d'aucune convention pour la branche.

#### TEMPS DE TRAVAIL À 41 OU 42 HEURES

«Cet accord a le mérite de mettre pratiquement tout le monde sous le même toit. Dans les carrosseries indépendantes, le travail à rallonge est fréquent. Les 45 heures par semaine ne font pas exception. Cette CCT permettra d'en-

cadrer la durée du travail au profit des employés. Elle fixe aussi des salaires minimums qui permettent de sortir de la zone rouge des rémunérations au-dessous de 4000 francs», explique Yannick Egger. Ainsi, le temps de travail est fixé à 41 heures par semaine pour les salariés prenant 4 semaines de vacances et à 42 heures pour ceux optant pour 5 semaines de congé. La durée du travail est toutefois annualisée, dans les limites prescrites par la Loi sur le travail, afin de pouvoir répondre aux grosses fluctuations dues par exemple à de fortes averses de grêle.

#### SALAIRES MINIMUMS AU-DESSUS DE 4000 FRANCS

Les salaires minimums sont à la hausse, à l'exception de Genève où l'annexe à la CCT fixe déjà des rémunérations plus élevées. Outre Genève, la nouvelle convention comprend un autre barème pour le Tessin et un troisième pour le reste de la Suisse. Dans ces deux zones, les minimums sont augmentés avec plus 350 francs pour les non-qualifiés (fin des minimums en dessous de 4000 francs) et plus 250 francs pour les qualifiés (4700 francs deux ans après le CFC). Et ce n'est pas tout! Les négociateurs du syndicat ont obtenu une hausse générale des salaires de 60 francs pour les carrossiers touchant jusqu'à 6300 francs par mois. A Genève, cette augmentation générale est de 50 francs. Elle est due depuis le 1<sup>er</sup> janvier pour tous, sans plafonnement. «Presque la totalité de nos membres vont être augmentés», souligne Yannick Egger.



La convention antérieure ne touchait que la Suisse alémanique, le Tessin et Genève. Le nouvel accord a été étendu aux cantons du Valais, de Vaud, de Fribourg et de Neuchâtel et concerne quelque 5000 salariés.

#### CONGÉ PATERNITÉ PAYÉ À 90%

Parmi les autres améliorations, remarquons l'introduction du congé paternité de 10 jours payés à 90% (10% de plus que la législation fédérale), le passage de 2 à 3 jours de formation payés, ainsi qu'un délai de licenciement de 4 mois pour les travailleurs de plus de 58 ans. Les employeurs acceptent également que soit effectuée une étude de faisabilité pour l'introduction de la retraite anticipée. Les amendes pour le travail au noir seront quant à elles doublées, passant de 5000 à 10 000 francs.

«Nous avons aussi obtenu une reconnaissance des qualifications acquises à l'étranger. Ce qui permettra d'éviter la sous-enchère pratiquée au Tessin notamment par des employeurs engageant des carrossiers italiens avec 20 ans de carrière pour moins de 4000 francs.» Le syndicaliste se réjouit également qu'avec des salaires décents à la sortie de l'apprentissage, la branche pourra faire face à la pénurie d'apprentis et augmenter son attractivité. «Le seul moyen pour cela, était de mettre à niveau cette CCT», note Yannick Egger. Une mise à niveau plutôt réussie? «Oui, c'est une victoire d'étape pour les carrossiers et toute la branche, répond-il avec une grande modestie. L'extension de la convention en Suisse romande constitue une première avancée. Unia ira informer les travailleurs des carrosseries de leurs nouveaux droits. Nous les invitons d'ores et déjà à rejoindre le syndicat pour s'organiser en vue de la suite». ■

# Des améliorations en perspective pour les livreurs de Smood

La CRCT a remis ses recommandations, qui donnent raison sur toute la ligne aux grévistes. L'Etat invite la société de livraison de repas à les appliquer dans leur intégralité

**Jérôme Béguin**

Les recommandations de la Chambre des relations collectives de travail (CRCT), saisie

dans le cadre du conflit opposant les livreurs et les livreuses de Smood soutenus par Unia et Syndicom à la direction de l'entreprise et son sous-traitant, Simple Pay, ont été communiquées

la semaine passée aux parties. Elles prennent position sur les points centraux du litige et donnent raison aux grévistes sur toute la ligne.

«L'absence d'heures garanties revient à reporter le risque entrepreneurial à l'employé, ce qui n'est pas acceptable», écrit notamment la CRCT. «La mise en concurrence des travailleurs entre eux pour obtenir du travail et les meilleures plages horaires n'est pas acceptable» non plus, indiquent les juges de la Chambre. Il est également inacceptable que les livreurs employés par Simple Pay soient payés à la minute: «Dès lors que le travailleur est à disposition de l'employeur et sous son autorité, il doit être rémunéré.» La CRCT recommande le paiement de l'intégralité des heures d'activité professionnelle, un minimum garanti de 17 heures de travail par semaine, une hausse du salaire horaire à 23 francs (ou 23,27 francs à Genève hors indemnité pour jours fériés et vacances), une indemnisation correcte des frais effectifs sur la base des barèmes du TCS, ainsi qu'une répartition transparente des pourboires. La Chambre incite également les parties à négocier l'indemnisation du travail de nuit, des dimanches et des jours fériés, ou encore la fixation des plannings.

#### LUEUR D'ESPOIR

«La CRCT soutient les revendications des livreurs», s'est félicité Unia dans un communiqué. «Ces recommandations valident les revendications et la grève des livreurs. Il y a une lueur d'espoir», souligne Roman Künzler, le responsable de la branche logistique et transport du syndicat. Sous pression, Smood s'est engagée à l'issue de cette procédure de conciliation devant la CRCT à porter le salaire de 19 à 23 francs (en incluant les vacances et les jours fériés) à partir du 26 février, d'augmenter l'indemnité pour l'utilisation du véhicule privé, de verser 20 centimes l'heure pour l'utilisation du téléphone et de mettre en place une nouvelle application permettant aux collaborateurs d'accéder à leur planning et à leur décompte d'heures. Smood a, en outre, promis d'abandonner le régime des pénalités.

#### SMOOD JOUE LA MONTRE

Toutefois, l'entreprise se refuse encore à indemniser l'ensemble des frais effectifs et surtout à garantir un nombre d'heures minimal et à rémunérer l'ensemble du temps de travail, y compris l'attente entre les livraisons. «Smood n'accède pas au souhait de la CRCT,



La Chambre des relations collectives de travail a notamment estimé que l'absence d'heures de travail garanties revient à reporter le risque entrepreneurial sur l'employé.

Smood demande à ce que l'ensemble des acteurs de la branche soient soumis à la même réglementation», a communiqué la société. Interrogé par *Le Temps*, son patron, Marc Aeschlimann, a pointé la concurrence d'Uber Eats en lui reprochant de faire «travailler des indépendants». Les livreurs genevois d'Uber Eats sont pourtant salariés par la société Chaskis, qui est par ailleurs signataire de la CCT des coursiers de Syndicom que Smood prétend vouloir parapher. Quant au «souhait», le terme est plutôt mal choisi pour évoquer une obligation de la Loi sur le travail. Le Département de l'économie et de l'emploi a confirmé qu'une analyse de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail était en cours, qui devrait déboucher sur une demande de mise en conformité. Le département, qui invite Smood et Simple Pay «à respecter les recommandations de la CRCT dans leur intégralité», avait convoqué les parties vendredi dernier pour poursuivre les négociations. Smood, qui semble vouloir continuer à jouer la montre, ne s'est pas présenté et une nouvelle réunion était prévue ce mercredi 16 février. ■

# OBÉIR OU S'INDIGNER?

Troisième long métrage du cinéaste français Stéphane Brizé consacré au marché du travail, *Un autre monde* dresse le portrait d'un cadre rongé par les doutes face à un plan social. Un film révoltant et éprouvant qui décortique les rouages du néolibéralisme et de son inhumanité

Textes Nicolas Jacot

Philippe Lemesle, la cinquantaine, est directeur d'un site industriel de province, propriété du gros groupe international Elsion. Cadre performant et reconnu, il a consacré son existence à son travail avec zèle et dévouement. Quitte à y sacrifier sa vie de famille, et notamment son mariage qui part aujourd'hui à vau-l'eau. Mais lorsque la direction nationale, poussée par la direction internationale, exige de lui la mise en œuvre d'un énième plan social visant à supprimer 58 postes de travail dans le dos des syndicats, l'homme commence à douter. Les injonctions de sa hiérarchie lui appa-

raissent de plus en plus incohérentes et impossibles à appliquer. Qui plus est contradictoires dans un contexte où la société est largement bénéficiaire. Pris entre le marteau et l'enclume, Philippe Lemesle n'aura d'autre choix que de se remettre en question en s'interrogeant sur son action, sa responsabilité et sa place au sein de cette entreprise. Troisième film du réalisateur français Stéphane Brizé consacré au monde du travail, l'œuvre vient conclure cette «trilogie» qui témoigne des différentes étapes du processus de destruction des emplois. A savoir: la mise en place du plan social (*Un autre monde*, 2022), la lutte syndicale (*En guerre*, 2018) et le chômage de longue durée (*La Loi*

du marché

, 2015). «Il s'est agi, à hauteur d'hommes, de raconter causes et conséquences de cette immense machine à broyer, explique le cinéaste, [...] pour faire apparaître un problème systémique.»

## INCAPABLES DE DÉGRAISSER?

Car c'est bien un système indécent et répugnant que Stéphane Brizé s'attelle à dénoncer ici de manière impitoyable. Un système dans lequel les travailleurs fragilisés par les exigences de rendement sont considérés comme des maillons faibles. Où l'unique préoccupation de la direction consiste à ne pas rebouter les actionnaires en étant incapable de «dégraisser». Et où le DRH

du groupe appelle, narquois, les cadres à «jouer le jeu» pour parler de la suppression d'emplois. Dans ce contexte, le personnage principal - d'abord incapable d'aller à l'encontre de sa hiérarchie - va progressivement prendre conscience de l'absurdité de l'exigence de faire toujours plus avec moins. «Une stratégie qui ferait basculer nos collaborateurs dans la précarité, on s'y tient quand même?» lance-t-il à l'antipathique présidente du groupe. Ce à quoi elle répond, impassible: «Tout est précaire dans la vie. L'amour, la santé et donc pourquoi pas le travail?» A propos de cette réplique, le réalisateur et scénariste ironise: «J'aimerais avoir assez d'imagination pour écrire quelque

chose comme ça. Mais c'est Laurence Parisot, l'ex-patronne du MEDEF qui l'a dit un jour.» Démontrant que sa fiction est bien le reflet d'une réalité. Ainsi, grâce à des dialogues acérés, des situations révoltantes de vérité et une interprétation poignante emmenée par le comédien engagé Vincent Lindon, Stéphane Brizé déroule un message obsédant. Un message qui fait d'*Un autre monde* un film puissant, éprouvant et dont on ne ressort pas indemne. ■

*Un autre monde*, de Stéphane Brizé, sortie en Suisse romande le 16 février.



# PARTIR OU RESTER?

Dans *Belfast*, le cinéaste nord-irlandais Kenneth Branagh évoque son enfance dans les quartiers ouvriers de cette capitale mitée par la grogne sociale et les appartenances religieuses. Une fiction en noir et blanc émouvante à l'esthétisme très soigné

**A** Belfast, le petit Buddy, 9 ans, vit dans une zone populaire et ouvrière du nord de la ville. Avec ses parents, son frère ainé, ses grands-parents adorés et ses nombreux oncles, tantes, cousins et cousines, il mène une existence idyllique - entre chasses aux dragons et films hollywoodiens - rythmée par une vie de quartier où règnent l'amitié et le bon voisinage. Et où protestants et minorité catholique cohabitent dans un esprit communautaire. Mais en un après-midi de l'été 1969, sa vie va changer du tout au tout. Une foule hurlante de paramilitaires loyalistes met la rue à sac et incendie des habitations. Leur objectif: terrifier et diviser la population et pousser les habitants catholiques à décamper. Pour Buddy, c'est dès lors un quotidien peuplé de barricades, de militaires et de milices qui débute. Un univers de guerre où chacun doit dorénavant choisir son camp. Pour ne rien arranger, le taux de chômage atteint des records et le père du garçon est contraint de travailler par quinzaines en Angleterre où le marché est plus prospère. Dans ce contexte de terreur et de précarité un choix à la fois simple et compliqué s'impose à cette famille protestante: rester ou partir?

Revenant sur sa propre enfance, le cinéaste Kenneth Branagh réalise un film semi-autobiographique mêlant fiction et réalité. Une histoire qui s'inscrit dans «une période très tumultueuse, marquante et parfois violente [...], à laquelle ma famille et moi-même avons été mêlés», explique-t-il. Il m'a fallu 50 ans pour trouver comment en parler, et adopter le ton



juste.» *Belfast* a ainsi pour toile de fond le conflit nord-irlandais qui trouve son origine dans les discriminations économiques, sociales et religieuses dont la minorité catholique est victime. Un conflit qui atteindra son paroxysme trois ans plus tard avec le massacre du *Bloody Sunday* durant lequel 14 manifestants pacifistes seront tués par l'armée britannique.

## NAÏVETÉ REVENDIQUÉE

A travers les yeux du héros, ce contexte historique complexe est toutefois ici quelque peu restreint à une vision simpliste, voire réductrice. Un parti pris assumé par le réalisateur et scénariste: «Le point de départ de tout ce que l'on voit dans le film, c'est l'imagination d'un garçon de 9 ans.» Une naïveté inspirée d'un cinéma hollywoodien peuplé de bons et de méchants qui habitent l'imaginaire de Buddy. Le long métrage bénéficie par

ailleurs d'une magnifique photographie grâce à une réalisation en noir et blanc avec des incursions de couleurs subtiles. Un traitement très poétique de l'image qui a pour objectif, selon le réalisateur, d'apporter «un surplus d'authenticité» au plus proche de la représentation collective de cette période.

Mais la plus grande et émouvante réussite du film consiste en la réflexion qu'il soulève sur l'attachement des personnages à leur ville, à leur quartier. Et sur la difficulté de quitter ses proches et son quotidien. *Belfast* vient ainsi rappeler que «partir», quelle qu'en soit la raison, est toujours un drame et un déchirement. Et de manière délicate l'œuvre est dédiée à «ceux qui sont restés, ceux qui sont partis et tous ceux qui furent perdus». ■

*Belfast*, de Kenneth Branagh, sortie en Suisse romande le 2 mars.

# AIMER OU ÊTRE LIBRE?

Revenant sur l'histoire méconnue du «paragraphe 175», le cinéaste autrichien Sebastian Meise dénonce les persécutions à l'encontre des homosexuels allemands au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Un film cru et réaliste basé sur les témoignages d'anciens détenus

**D**ans l'Allemagne de 1968, comme partout en Europe, souffle un vent de protestation et de renouveau. Mais pas pour Hans... Surpris en flagrant délit avec un homme, ce quadragénaire est emprisonné sur la base du paragraphe 175 du Code pénal allemand qui interdit l'homosexualité masculine. Et ce n'est pas la première fois qu'il finit derrière les barreaux. Hans y retrouve Victor avec lequel il a déjà partagé une cellule dans le passé. Ce dernier purge sa peine depuis plus de 20 ans pour homicide. Ces retrouvailles sont alors l'occasion de retours dans le passé: en 1945, au sortir de la Seconde Guerre mondiale et de l'horreur des camps, et en 1957, quand Hans est alors incarcéré aux côtés d'Oskar, son grand amour. Si l'histoire entre Hans et Victor débute par une relation conflictuelle empreinte d'homophobie, elle évolue progressivement pour devenir un lien intense marqué par le respect et l'empathie.

«Je n'étais pas conscient de l'ampleur des persécutions et du nombre immense de personnes qui ont été affectées par cette loi», explique le réalisateur autrichien Sebastian

Meise à propos de l'origine de *Great Freedom* («Grande liberté»). Un choc qui le pousse à récolter des témoignages d'anciens prisonniers et à entreprendre des recherches sur ce paragraphe 175. Un article de loi qui a envoyé quelque 100 000 hommes devant les tribunaux allemands d'après-guerre. Décreté en 1872, le texte, renforcé par le régime nazi, a criminalisé des individus pendant 122 ans. Car si l'interdiction de l'homosexualité est restée en place jusqu'en 1969, il faudra attendre 1994 pour que le paragraphe 175 disparaîsse des textes de lois.

## LA SOLIDARITÉ PLUTÔT QUE LA VIOLENCE

Si le long métrage possède ainsi une forte dimension politique, il porte également un regard humain et intimiste sur les rapports d'amitié entre détenus. Un regard qui vient déconstruire certains clichés cinématographiques: «Mes personnages de prisonniers ne tentent pas de s'évader, s'amuse Sebastian Meise. Autre exemple, la violence en prison est présente dans la plupart des films. [...] Mais les gens que nous avons rencontrés ont surtout insisté sur la solidarité qui existait en prison. J'ai préféré montrer cet aspect.»

Tourné dans un véritable établissement pénitencier qui n'est plus en activité, *Great Freedom* fait ainsi preuve d'un réalisme confondant. Et le cinéaste d'insister également sur le côté intemporel de son récit: «Les barreaux, les cellules, les couloirs sont les mêmes partout dans le monde et à toute époque.» Un discours qui vient surtout alerter sur la fragilité des libertés dans nos sociétés: «Les idées réactionnaires reviennent très fortement, elles sont au pouvoir en Hongrie, en Pologne, elles pèsent électoralement en Autriche, en France [...]. Le pire, c'est que personne ne semble avoir de bonne réponse à cette montée et la Communauté européenne elle-même semble impuissante à endiguer tout cela. [...] *Great Freedom* parle du passé, mais évoque clairement un possible présent ou un futur proche.» Rappelant ainsi que, dans le monde, un pays sur trois punit encore l'homosexualité... ■

*Great Freedom*, de Sebastian Meise, sortie en Suisse romande le 16 février.

